

Projet national « Plan de carrière des ASSC » : Premiers résultats

Interrogées sur leur plans de carrière à court et moyen terme, les assistantes en soins et santé communautaire (ASSC) en formation s'expriment comme suit : une sur trois souhaite travailler comme ASSC sitôt après l'obtention de son certificat fédéral de capacité (CFC) ; seule une sur sept prévoit de rester ASSC deux ans plus tard. Une ASSC sur deux compte tôt ou tard poursuivre son parcours professionnel par une formation de degré tertiaire en soins infirmiers.

Ces résultats ressortent de l'enquête menée par l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) et l'OdASanté en 2010/2011 auprès des ASSC des trois régions linguistiques au cours de leur troisième année de formation. Comment se différencient les plans de carrière sur le plan régional et quels éléments influencent les projets des ASSC? Le rapport intermédiaire donne une première réponse sur ces questions. Les données sur les choix effectivement pris par les ASSC interrogées suivront début 2013. [Rapport](#) / [Management Summary](#)

Aide en soins et accompagnement AFP : Procédure de qualification

En vue de l'élaboration des premières procédures de qualification nationales de 2013 (projets pilotes) et 2014, la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité de la formation d'aide en soins et accompagnement AFP a constitué les groupes de travail chargés de définir les connaissances professionnelles et le travail pratique individuel (TPI) requis. Ces groupes de travail se composent en grande partie de représentants de cantons pilotes et de personnes anciennement impliquées au processus de réforme. Ils débiteront leurs travaux sous la direction du Centre suisse de services formation professionnelle CSFO au cours de cette année.

PEC en soins infirmiers: Prise en compte du CFC d'ASSC

Lors de sa séance du 24 janvier 2012 la Commission fédérale des écoles supérieures (CFES) a pris connaissance de la formulation du plan d'études cadre soins infirmiers ES (PEC soins infirmiers ES) sur la prise en compte du certificat fédéral de capacité (CFC) Assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC). La CFES recommande à l'unanimité à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) d'approuver cette formulation. Le [PEC soins infirmiers ES, adapté](#) en conséquence a entretemps été édicté par l'OdASanté et l'Association Suisse des Centres de Formation Santé-Social (ASCFS) puis soumis pour approbation à l'OFFT.

PEC TAB ES : Précision sur le moment de la procédure de qualification

Lors de sa séance du 24 janvier 2012, la Commission fédérale des écoles supérieures (CFES) a pris connaissance des précisions à apporter au plan d'études cadre de la filière de formation en analyses biomédicales (PEC TAB ES). A l'unanimité la CFES recommande à l'OFFT d'approuver ces précisions assurant une interprétation unifiée du PEC. Le [PEC TAB ES adapté](#) en conséquence a entretemps été édicté par l'OdASanté et soumis pour approbation à l'OFFT.

A l'instar de quelques améliorations rédactionnelles, le PEC TAB ES adapté mentionne explicitement - en analogie à tous les autres PEC du domaine de compétence de l'OdASanté - que la procédure de qualification doit avoir lieu en fin de formation.

PEC EPD ES AIU : Précisions

Formulation des dispositions transitoires - conditions d'admission

Lors de sa séance du 24 janvier 2012, la Commission fédérale des écoles supérieures (CFES) a pris connaissance des précisions à apporter au plan d'études cadre pour les études post-diplôme en soins d'anesthésie, soins intensifs et soins d'urgence (PEC EPD ES AIU). A l'unanimité la CFES recommande à l'OFFT d'approuver ces précisions. [Le PEC EPD ES AIU, adapté](#) en conséquence, a entretemps été édicté par l'OdASanté et soumis pour approbation à l'OFFT.

Les précisions apportées au PEC EPD ES AIU portent sur les dispositions transitoires de même que sur l'examen des compétences en soins infirmiers requises pour l'admission aux EPD ES. Elles ont été proposées par la Commission de développement PEC EPD ES AIU après enquête auprès des cercles spécialisés, puis adoptées par le Comité de l'OdASanté.

EPS Prévention des infections associées aux soins : Publication dans la feuille fédérale

[Le règlement et les directives](#) y relatives concernant l'« Examen professionnel supérieur d'experte / expert en prévention des infections associées aux soins » sont achevés. Les dernières finitions ont été apportées à la suite des différentes expertises juridiques de l'OFFT. Le règlement et les directives ont été adressés le 24 janvier 2012 à l'OFFT pour publication dans la Feuille fédérale.

Loi sur la formation continue: Procédure de consultation

La procédure de consultation relative à une loi fédérale sur la formation continue (LFCo) est en cours. L'OdASanté a réuni les premiers éléments d'une prise de position dans un projet adressé pour avis à ses membres. Le Comité décidera lors de sa séance de mars de la formulation définitive à donner à la prise de position officielle de l'OdASanté sur le projet de LFCo.

Secrétariat général

Ariane Montagne a quitté son poste au secrétariat général le 31 janvier 2012. L'OdASanté la remercie vivement de son très grand engagement au cours de ces dernières années et souhaite la bienvenue à Petra Wittwer qui renforce les rangs de l'équipe d'Urs Sieber dès le 1er février 2012. En collaboration avec Katrin Arnold et Flavia Bortolotto, Petra Wittwer reprendra les projets du domaine de la formation professionnelle supérieure. Yves Blanchard reste quant à lui en charge des projets du secondaire II, alors que Luca D'Alessandro et Martina Knecht assurent le suivi des projets liés à la communication faïtière sur les professions de la santé. Martina Knecht gère également les travaux administratifs du secrétariat. Toute l'équipe, y compris le secrétaire général, représente 4,6 emplois plein temps.